

24 MARS 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

HINKLEY POINT

Macron : Provocations, contre-vérités, approximations

Flash
Info

Les nuages s'accumulent autour du projet de construction de deux EPR par EDF au Royaume-Uni. La revendication argumentée des syndicats, et notamment de FO Énergie et Mines, de différer le projet de trois ans, la démission spectaculaire du directeur financier refusant de cautionner un tel lancement, les récentes critiques de la Cour des comptes, les interrogations de plus en plus fortes des Britanniques et enfin, les nombreuses questions posées par les parlementaires français lors de l'audition du ministre Macron à l'Assemblée nationale le 22 mars, **plaident contre le lancement immédiat de ce projet et pour un décalage raisonné.**

16 milliards d'investissement à la charge d'EDF, 24 milliards de dettes dès la signature du projet, tout cela fait en effet frémir dans un contexte où EDF a de gros investissements à faire en France ce qui est, de par la loi, notre mission première (travaux pour la prolongation de la durée de vie des centrales, préparation du renouvellement du parc français).

FACE À CELA, LE MINISTRE MACRON MULTIPLIE PROVOCATIONS, CONTRE-VÉRITÉS ET APPROXIMATIONS.

Provocations, lorsqu'il s'attaque aux règles sociales en vigueur à EDF. Cette stratégie populiste est indigne de quelqu'un qui prétend à de hautes fonctions. FO souligne que ces règles sociales ont assuré le développement d'EDF et la continuité du service public. Les Français savent aussi qu'ils peuvent compter sur le dévouement des agents, en toutes circonstances. Une offensive contre le contrat de travail des personnels de la part de ce gouvernement, de

plus à un an des élections, entraînerait une réaction vive des salariés. Remettre en cause leurs garanties sociales pour financer le lancement du projet Hinkley Point, il fallait oser, **pour FO c'est inadmissible.**

Contre-vérités, approximations ou entourloupes dans les réponses sont devenues la marque de fabrique de ce ministre, alors que des questions structurantes restent sans réponses :

- Pourquoi EDF ne trouve-t-elle aucun partenaire pour monter un projet présenté comme étant très rentable ? Pourquoi les partenaires chinois, qui devaient prendre 40 % du projet, n'en prennent maintenant que 33 % ? Et pourquoi n'y a-t-il pas de capitaux britanniques ?
- Pourquoi ne pas attendre le retour d'un EPR en fonctionnement, comme le préconisait le rapport Roussely de 2010 à propos de l'éventuel lancement de Penly3 ?

24 MARS 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

HINKLEY POINT

Macron : Provocations, contre-vérités, approximations

Flash
Info

■ Pourquoi EDF a-t-elle décidé de confier à une société japonaise certains travaux initialement qui relevaient du ressort d'Areva NP ?

■ Qui peut raisonnablement croire que le contrat pour différence (CfD*) protégera réellement EDF ? En effet, qui peut être assez naïf pour croire qu'en cas d'écarts significatifs entre les prix de marché et le prix garanti par l'État anglais, celui-ci se gênerait pour taxer les futures recettes d'EDF qui se monteraient à près de 2 milliards de Livres par an ?

■ Qui peut croire qu'Hinkley Point, avec des EPR à près de 12 milliards l'unité, est nécessaire à l'avenir de la filière nucléaire française ?

FO le redit, la priorité pour EDF est de réussir le grand carénage et de préparer l'EPR optimisé, moins coûteux pour le renouvellement du parc français. Un décalage de trois ans permettrait aux Britanniques de tirer parti de ces travaux. Et dans l'attente, il sera toujours possible de négocier avec eux la livraison d'électricité bas carbone à partir de nos centrales nucléaires, à des conditions mutuellement avantageuses.

Alors, pourquoi le ministre s'entête-t-il dans une impasse mettant en péril EDF et l'avenir de la filière nucléaire ?

**Le contrat implique que Hinkley Point C offrira des prix stables et prévisibles au travers du « Contract for Difference ». Si les prix de marché de l'électricité dépassent le prix d'exercice du CfD, les consommateurs n'auront pas à payer plus. Si les prix de marché se situent en dessous du prix d'exercice du CfD, l'exploitant recevra un paiement complémentaire.*